



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03 octobre 2025

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/01</u>	<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>Séance du 06 juin 2025</u>	<u>Approuvée à</u> <u>l'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/02</u>	<u>INDEMNITÉ D'OCCUPATION</u> Un locataire occupe sans droit un logement situé sur la commune. La collectivité décide de fixer une indemnité d'occupation sans droit ni titre de logement à compter du 16 août 2025 avec une majoration de 20% jusqu'à la libération des lieux.	<u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/03</u>	<u>MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR ADHÉSION DES COMMUNES DE VERT- SAINT-DENIS, RÉAU ET LIEUSAIN</u> La commune approuve l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint au SDESM.	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/04</u>	<u>BON DE NOËL 2025</u> Le Conseil Municipal décide d'attribuer les bons de Noël 2025 aux personnes âgées de 70 ans ou plus inscrites sur les listes électorales, aux bénévoles de la bibliothèque ainsi qu'au personnel communal, pour un montant par bénéficiaire de 30€ sous la forme de deux bons de 15€ et accompagné d'un panier gourmand. Les partenaires retenus sont la pharmacie VIGNON, l'épicerie TAGADA, l'Institut de Camille, la Brasserie du Café Denecourt et le CCAS. Et d'attribuer, en cas de paniers non retirés, tout ou partie de leur contenu aux personnes bénévoles qui se sont investies dans la commune	<u>Approuvée à</u> <u>La majorité</u>

<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/05</u>	<u>AUTORISATION DE CESSIION D'UNE PELLE RETRO COMMUNALE</u> Le Conseil Municipal autorise la cession d'une pelle retro communale à la mairie de Bourron-Marlotte pour un montant de 2 500,00€.	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/06</u>	<u>DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE AUPRÈS DE L'AMF77</u> Le conseil municipal prend connaissance du dispositif de référent déontologue proposé par l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de Seine-et-Marne (AMF77) aux communes.	<u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/07</u>	<u>ÉCHANGE DE PARCELLES ZD0037 ET ZH113</u> Afin de poursuivre la maîtrise du foncier nécessaire à la création d'une liaison douce reliant le chemin de la Croix Blanche et l'espace du Nid Corbin, le Conseil Municipal approuve l'échange de parcelles ZD 0037, d'une superficie de 770 m2 appartenant à la commune contre la parcelle ZH 113, d'une superficie de 750 m appartenant au GFA d'Oncy.	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/08</u>	<u>FONDS DE CONCOURS SOBRIETE – SOLLICITATION AUPRES DE LA CAPF DOSSIER N°2</u> La commune sollicite le fonds de concours sobriété énergétique auprès de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, afin de participer aux projets de rénovation énergétique concernant le changement de menuiserie des logements communaux situés au 21 rue des Templiers et au 2 place Pasteur à hauteur de 50% du reste à charge de 10 245,46 € HT.	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/09</u>	<u>CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS/COMMUNE LE VAUDOUÉ</u> La société ENEDIS a régularisé avec la commune du Vaudoué une convention de servitude sous seing privé relative à l'implantation d'un poste de transformation dénommé LE BATBOUT et tous ses accessoires sur la parcelle cadastrée ZM 40. La commune a approuvé l'acte de servitude sollicité par ENEDIS concernant cette implantation.	<u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u>

<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/10</u>	<u>APPROBATION SANS RÉSERVE DE LA CHARTE RÉVISÉE DU PNRGF EMPORTANT ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PNRGF</u> Le Conseil Municipal approuve sans réserve la Charte révisée du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français 2026-2041 emportant adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNRGF.	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/11</u>	<u>INCORPORATION DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE</u> Incorporation dans le domaine privé communal des parcelles sises sur le territoire de la commune du Vaudoué cadastrées : - Section D n° 399, - Section F n° 731	<u>Approuvée à</u> <u>La majorité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2025/10/12</u>	<u>ACQUISITION PARCELLE F354</u> La commune acquiert les 6/7 ^{ème} de la parcelle F354 d'une superficie de 215 m ² au prix d'un euro symbolique non versé.	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>

Date d'affichage : 07/10/25

Date de diffusion sur le site internet de la commune : 07/10/25

Michel CALMY,
Maire du Vaudoué



